



DOSSIER SPÉCIAL

FEMME, FAMILLE & ENFANT

Construire une Grande Côte d'Ivoire où chaque femme et chaque enfant vivent en sécurité



Scannez pour télécharger
le magazine





LE GOUVERNEMENT À VOTRE ÉCOUTE

Par téléphone (Numéro Vert)



Via les réseaux sociaux



Via WhatsApp



Par mail



ChatBot GouvCI



**SCANNEZ POUR RESTER
CONNECTÉS**





Nassénéba Touré
Ministre de la Femme,
de la Famille et de l'Enfant

Il y a des moments où l'on s'arrête, non pas pour souffler, mais pour visualiser les acquis. Ce magazine est l'un de ces moments. En le feuilletant, vous ne lirez pas de promesses. Vous lirez des actes portés par une conviction que je défends chaque jour avec la même ardeur : une Côte d'Ivoire qui protège ses femmes, ses familles et ses enfants est une Côte d'Ivoire qui se construit sur des fondations solides, pour aujourd'hui et pour les générations qui viendront après nous.

Depuis que le Président de la République, Son Excellence Monsieur Alassane Ouattara, nous a confié cette mission, nous avons fait le choix de ne jamais rester dans les bureaux. Nous sommes allés à la rencontre des femmes dans les marchés, dans les villages et les régions les plus reculées du pays, parce que les meilleures politiques sont celles qui naissent de l'écoute. Ce sont ces voix qui ont façonné notre Plan Stratégique, construit le DICEFA, alimenté la PNEEG, et guidé chacune de nos actions de terrain.

Cette année, nous avons franchi des caps importants. L'adoption de la Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre marque un tournant historique. Pour la première fois, la Côte d'Ivoire dispose d'une feuille de route nationale sur le genre, portée au plus haut niveau de l'État, ancrée dans des mécanismes concrets et dotée de ressources identifiées. Ce n'est pas un texte de plus. C'est l'engagement solennel que chaque institution, de l'université au conseil municipal, du ministère à la société civile, doit faire du genre une réalité vécue, et non plus un idéal proclamé.

Nous avons également posé une pierre essentielle à Adiaké, avec l'inauguration de la Maison des Femmes « Safe Home » par la Première Dame, Madame Dominique Ouattara. Un centre qui dit à chaque femme victime de violence : tu n'es pas seule, il y a un lieu pour toi, et ce lieu t'appartient. Parce que protéger une femme, c'est protéger une famille entière. Et protéger une famille, c'est protéger l'avenir d'une Nation.

Pour les enfants, nous avons intensifié notre combat avec une détermination renouvelée. L'objectif « Zéro enfant en situation de rue » n'est pas un slogan. C'est une obligation morale que nous nous sommes fixée et que nous poursuivons, nuit après nuit, maraude après maraude, enfant après enfant. Chaque mineur retiré de la rue et réinséré dans un parcours de vie digne est une victoire, petite à l'échelle des chiffres, immense à l'échelle d'une vie.

Avec le DICEFA, nous avons aussi décidé d'agir sur l'un des leviers les plus puissants de la transformation sociale : l'autonomisation économique des femmes. Doté de plus de 28 milliards de FCFA sur cinq ans, ce programme n'est pas conçu dans les hauteurs d'une administration centrale. Il est construit sur ce que les femmes elles-mêmes nous ont dit, lors des Assises Nationales que nous avons conduites dans les 14 districts du pays. Elles voulaient du financement, de la formation, de la terre et de la dignité. Nous leur répondons avec des actes concrets, dès aujourd'hui.

La petite enfance, les familles, les enfants les plus vulnérables – aucune de ces priorités n'a été laissée de côté. Nous investissons dans les structures d'accueil et les services de garde pour que chaque enfant s'épanouisse pleinement, et pour que chaque mère prenne la place qui lui revient dans la vie économique du pays. Nous accompagnons les familles en fragilité pour que la vulnérabilité d'aujourd'hui ne devienne pas la détresse de demain. Et nous maintenons un engagement fort en faveur des enfants orphelins du fait du VIH/SIDA, parce qu'ils méritent, autant que les autres, d'être vus et accompagnés vers un avenir digne.

Je veux, à travers ces pages, adresser ma profonde gratitude à toutes celles et tous ceux qui rendent possible ce travail au quotidien, notamment à chaque citoyen qui choisit de ne pas détourner le regard face à la vulnérabilité. Vous êtes le cœur de ce qui se construit.

Aux femmes, aux filles, aux familles de ce pays : nous vous voyons, nous vous entendons, et nous continuerons à bâtir pour vous une Côte d'Ivoire plus juste, plus sûre, plus prospère. Parce que c'est cela, le sens de notre mission.



 **1308**
DÉNONÇONS
LES CAS DE VBG

SOS ENFANCE
EN DÉTRESSE

 **116**

Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant

À VOTRE ÉCOUTE

APPEL GRATUIT

LE MINISTÈRE



Le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) est l'institution gouvernementale chargée de concevoir, de mettre en œuvre et de suivre la politique de l'État ivoirien en matière de promotion de la femme, de protection de la famille et de sauvegarde des droits de l'enfant.

Fondé en 1976 sous l'appellation de Ministère de la Condition féminine, ce département ministériel a connu plusieurs réformes successives, adaptant son organisation et ses missions aux évolutions sociales et aux priorités gouvernementales. Son architecture institutionnelle actuelle est encadrée par le décret n° 2019-1010 du 4 décembre 2019 portant organisation du ministère, complété par le décret n° 2022-301 du 4 mai 2022 fixant les attributions des membres du Gouvernement.

Depuis 2021, le ministère est placé sous l'autorité de Madame Nassénéba Touré, Ministre de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Sous sa conduite, le ministère pilote les politiques publiques visant à promouvoir l'égalité des chances, soutenir l'autonomisation économique des femmes, renforcer les valeurs familiales et garantir la protection des enfants sur l'ensemble du territoire national.

→ Les missions

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action gouvernementale, le ministère s'est vu confier quatre missions fondamentales :

- promouvoir l'égalité de genre et l'intégration de l'approche genre dans les politiques publiques ;
- favoriser l'autonomisation économique et sociale des femmes ;
- renforcer la cohésion et la stabilité de la famille ;
- protéger les droits et le bien-être des enfants, notamment contre les violences, l'exploitation et les pires formes de travail des mineurs.

À travers ces missions, le ministère contribue activement à la consolidation du capital humain et au développement social durable de la Côte d'Ivoire.

→ Les principales directions

Pour formuler ses politiques et concevoir ses programmes, le MFFE s'appuie sur un ensemble de directions techniques spécialisées :

- la Direction de la Promotion du Genre et de l'Équité, chargée de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et de renforcer l'intégration du genre dans les politiques publiques ;
- la Direction de l'Autonomisation Économique de la Femme, qui développe des programmes d'entrepreneuriat féminin et d'accompagnement économique ;

- la Direction de la Promotion de la Famille, responsable de la mise en œuvre des politiques relatives à la famille et à la cohésion sociale ;
- la Direction de la Protection de l'Enfant, qui coordonne les actions de prévention et de lutte contre les violences et l'exploitation des mineurs ;
- la Direction de la Formation, chargée de la gestion des institutions de formation et d'éducation féminine.

Enfin, pour faciliter la mise en œuvre des politiques publiques à destination de ses principales cibles, le Ministère a sous sa tutelle, les établissements publics nationaux et organismes suivants :

- Le Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femme Développement (PGNFNFD) ;
- L'Autorité Centrale pour l'Adoption en Côte d'Ivoire (ACACI) ;
- Le Programme National de Lutte contre les Violences Basées sur le Genre (PNLVBG) ;
- Le Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV) ;
- Le Programme National de Prise en Charge des Orphelins et Enfants rendus vulnérables du fait du VIH/SIDA (PNOEV) ;
- Le Comité National de la Lutte contre la Traite et l'Exploitation des Enfants (CNLTEE) ;
- La Cellule Médico-sociale (CMS).

CHIFFRES ET INDICATEURS CLÉS (2011-2024)

GENRE, ÉGALITÉ DES CHANCES ET AUTONOMISATION DES FEMMES

Entre 2011 et 2024, la participation des femmes aux instances de décision et aux dispositifs d'autonomisation économique a connu une progression significative.

- ➔ La proportion de femmes membres du Gouvernement est passée de **7,69%** en 2011 à **18,18%** en 2024.
- ➔ La présence des femmes au Bureau du Conseil constitutionnel a évolué de **28,57%** en 2014 à **42,86%** en 2021.
- ➔ L'effectif féminin des Forces armées de Côte d'Ivoire a doublé pour atteindre **600** femmes en 2024, contre environ **300** en 2016.
- ➔ La représentation féminine à la Chambre des Rois et Chefs traditionnels a progressé pour atteindre plus de **14%** en 2022.
- ➔ Le nombre de bénéficiaires du Fonds National Femmes et Développement est passé de **4 802** en 2011 à **16 650** en 2024, contribuant à la création d'activités génératrices de revenus et à l'inclusion économique des femmes.



PROTECTION ET PROMOTION DES DROITS DE L'ENFANT



Les actions engagées ont permis d'élargir la couverture sociale et la prise en charge des enfants vulnérables sur l'ensemble du territoire.

- ➔ Les enfants victimes de violences et de négligence ayant bénéficié d'une prise en charge holistique étaient **2 747** pour l'année 2019. Avec l'amélioration des capacités de prise en charge, ces enfants bénéficiaires sont passés à **6 641** en 2024, dans un dispositif désormais structuré et durable..
- ➔ Le nombre d'Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV) identifiés et accompagnés a progressé de **125 785** en 2011 à **177 717** en 2024.
- ➔ Les enfants en situation de rue ayant bénéficié d'une prise en charge sont passés de **500** en 2013 à **28 499** en 2024, grâce aux opérations de maraudes et aux dispositifs de réinsertion.

Parmi ces enfants pris en charge :

- 25 783 ont été réintégrés dans leurs familles ;
- 28 499 ont bénéficié d'un accompagnement psychosocial ;
- 15 330 ont reçu une prise en charge spécialisée ;
- 4 538 ont été accompagnés vers la scolarisation ;
- 21 561 ont bénéficié de programmes d'alphabétisation ;
- 22 276 ont accédé à une formation professionnelle ou un apprentissage ;
- 1 463 ont été soutenus pour leur insertion professionnelle ;
- 1 379 ont obtenu un appui pour l'établissement d'actes de naissance ;
- 21 768 familles ont reçu des appuis en vivres et non-vivres.

PROMOTION DE LA FAMILLE
ET COHÉSION SOCIALE

Les programmes d'accompagnement des familles ont également connu une montée en puissance.

- Le nombre de familles formées en gestion du budget familial, planification familiale et communication constructive est passé de **6 200** en 2020 à **24 666** en 2023.
- Les structures de protection de la petite enfance ont été renforcées, avec **294** structures créées et équipées en 2024, contre **70** en 2011.
- Les Institutions de Formation et d'Éducation Féminine (IFEFF) sont passées de **58** en 2011 à **145** en 2024.
- Les complexes socio-éducatifs sont passés de **20** à **68** sur la même période.



www.bilan.gouv.ci



SCANNEZ-MOI



Côte d'Ivoire

www.gouv.ci 101
101
101

Le Plan stratégique 2024-2026



Derrière l'action quotidienne du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant se trouve un cadre d'orientation qui en structure la cohérence et la continuité : le Plan stratégique 2024-2026.

Élaboré avec l'ensemble des directions et des parties prenantes du ministère, ce document fixe les priorités d'intervention du département de 2024 à cette année en cours, et organise la mise en œuvre de ses missions au service des populations.

Ces orientations se déclinent en sept programmes d'action, qui structurent l'ensemble des initiatives conduites par le ministère durant la période 2024-2026, depuis l'amélioration de la gouvernance administrative jusqu'à la lutte contre les violences basées sur le genre, en passant par la promotion du genre et le renforcement des politiques de protection de l'enfant.

ACQUIS

→ Soutien à l'autonomisation économique

- **Le FAFCI (Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire)** : lancé en 2012, le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire (FAFCI) a permis de financer 420 000 femmes avec un montant total de financement de 80 milliards en 2024.
- **Le PGNFNFD (Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femme et Développement)** : depuis sa création en 2007, il a permis l'octroi de prêts à 16 650 femmes et a créé 5 689 emplois. Environ 81,3% des bénéficiaires participent désormais aux charges du foyer et à la scolarisation des enfants.
- **Le Projet SWEED** : Le gouvernement a mis en œuvre ce projet régional, financé par la Banque Mondiale, pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans les domaines de la santé, du genre et de l'éducation. Pour le volet genre, le projet a enregistré :
 - sur sa phase I (2015 - 2020) de 18 293 jeunes filles et 2 863 jeunes hommes bénéficiaires ;
 - sur sa phase II (2021 - 2024) de 42 095 jeunes filles et 7 311 jeunes hommes bénéficiaires.

Données de fréquentation et d'impact (2022)

- Petite enfance : 17 544 enfants encadrés
- Protection de remplacement : 749 enfants pris en charge
- Formation féminine : 25 447 femmes et jeunes filles

Avancées légales et institutionnelles



- **Protection de l'Enfant** : la Côte d'Ivoire s'est dotée de politiques robustes, notamment la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) de 2012 et le Plan d'Action National de lutte contre la traite (2019-2023).
- **Réformes juridiques** : l'adoption d'un nouveau Code Pénal en 2019 et la révision du Code de Procédure Pénale en 2018 ont accru les garanties pour les mineurs. Le Code de la famille a également été modernisé (mariage, filiation, successions).
- **Lutte contre les VBG** : Au total 9 607 cas de VBG ont été pris en charge en 2024 : 920 viols, 287 agressions sexuelles hors MGF, 25 mutilations génitales féminines, 2 030 agressions physiques, 153 mariages forcés, 4 394 dénis de ressources, d'opportunités ou de services et 1 798 violences psychologiques ou émotionnelles.

Par ailleurs, 1 843 séances de sensibilisations de masse et 2 172 séances de sensibilisations de proximité ont été menées toujours en 2024. Ces sensibilisations ont permis de toucher 2 220 localités. Aussi ont-elles vu la participation de 118 816 femmes (58,56% des participants) et 84 090 hommes (41,44% des participants).

Maillage territorial et structures de proximité (début 2023)

- **Institutions de formation et d'éducation féminine (IFEf)** : Au sein de 145 Institutions de Formation et d'Education Féminine (IFEf), 8 038 auditrices ont été encadrés par 622 enseignantes, soit un ratio de 13 auditrices/auditeurs par enseignante. La répartition de ces auditrices selon les branches de profession se présente comme suit : Alphabétisation (2 130), Couture (2 054), Pâtisserie (3 854).

- **Centres de formation** : 130 centres de formation ; 17 centres d'examen depuis 2020.
- **Infrastructures spécialisées** : Les structures publiques d'encadrement de la petite enfance, au nombre de 294, ont quant à elles, enregistré 19 998 enfants dont 9 928 filles (49,64%) et 10 070 garçons (50,36%), sensiblement les mêmes taux que l'année 2021. Ces structures d'encadrement se composent de 113 Centres de Protection de la Petite Enfance et de 181 Centres d'Action Communautaire pour l'Enfance (CACE).

Besoins Sociaux



Persistance des violences basées sur le genre (VBG), mariages précoces (plus de 45% dans certaines régions) et nécessité de renforcer la protection des mineurs (5 974 enfants victimes pris en charge en 2022).

Ressources Humaines



En 2024, le MFFE compte 3 986 agents de l'État (3 966 fonctionnaires et 20 non fonctionnaires) dont 2 783 de sexe féminin (69,82%) et 1 203 de sexe masculin (30,18%).



Les 7 Programmes stratégiques

Le plan est structuré autour de sept axes d'intervention :

01

Renforcement de la gouvernance du Ministère

Ce programme vise à renforcer le système de gestion pour garantir une mise en œuvre efficace des politiques.

- Cadre juridique : élaboration de textes législatifs et réglementaires soumis au Secrétariat Général du Gouvernement (SGG).
- Digitalisation : opérationnalisation du système GPROTECT pour la collecte de données statistiques et déploiement d'applicatifs métiers (Système d'Information des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine - S2IFEF, Système d'Information sur les CPPE et CACE et Etablissements de Protection de Remplacement - SI2CEPR, etc.).
- Contrôle interne : organisation de missions d'inspection, d'audit et de suivi de proximité dans les structures centrales et régionales.
- Ressources Humaines : exécution d'un plan de formation et élaboration de fiches de poste pour les agents.

02

Promotion de la Femme

Libérer le potentiel économique des femmes via l'entrepreneuriat et l'accès aux technologies.

- Autonomisation : mise en œuvre de la Stratégie Nationale de l'Autonomisation des Femmes (SNAF-CI) et appui à l'entrepreneuriat pour 5 000 femmes par an.
- Infrastructures : construction et équipement de « Maisons de la Femme » et de centres incubateurs.
- Projets spécifiques : développement du projet USIFEM (transformation agricole) et renforcement du Projet de Gestion Novatrice du Fonds National Femmes et Développement (PGNFND).
- Réforme des IFEF : modernisation des Institutions de Formation et d'Éducation Féminine pour mieux former aux TIC et à la gestion commerciale.

03

Consolidation des Familles

Promouvoir les valeurs familiales et renforcer les compétences parentales.

- Politique Nationale : adoption et vulgarisation de la Politique Nationale de la Famille (PNFa).
- Éducation parentale : formation des familles sur la gestion du budget familial, la communication constructive et la planification familiale.
- Médiation : installation de cellules d'écoute et accompagnement des couples en difficulté par la médiation familiale.
- Santé : sensibilisation à la santé reproductive et lutte contre les maladies (VIH/Sida, paludisme) via des cellules focales régionales.

04

Protection de l'Enfant

Prévenir et lutter contre les abus, l'exploitation et la traite des mineurs.

- Système de protection : extension des mécanismes communautaires et des Comités de Protection des Enfants (CPE) dans plus de 2 000 localités.
- Prise en charge : soutien médical, nutritionnel et juridique aux Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), notamment ceux affectés par le VIH.
- Lutte contre la traite : réinsertion socioprofessionnelle des enfants victimes de traite et d'exploitation (menuiserie, plomberie, etc.).
- Infrastructures d'accueil : construction et réhabilitation de Crèches, de Centres de Protection de la Petite Enfance (CPPE) et de Complexes Socio-Éducatifs.



05 Lutte contre les VBG

Assurer une prise en charge holistique et améliorer la résilience des victimes.

- Réponse holistique : prise en charge médicale, juridique et psychologique de 10 000 victimes par an.
- Prévention : campagnes de sensibilisation contre les pratiques traditionnelles néfastes (mutilations génitales féminines, mariages précoces).
- Alerte : promotion et maintien opérationnel 24h/24 de la ligne verte 1308.
- Coordination : installation et redynamisation des plateformes locales de lutte contre les VBG.

06 Promotion du Genre

Créer les conditions de l'égalité et de l'équité entre les sexes dans les instances de décision.

- Représentativité : vulgarisation des lois sur les quotas pour accroître le nombre de femmes dans les assemblées élues (Sénat, Assemblée Nationale, Mairies).
- Accès au foncier : plaidoyer auprès des chefs traditionnels pour faciliter l'accès des femmes à la propriété des terres agricoles.
- Institutionnalisation : installation et coaching de «Cellules Genre» dans les administrations publiques et privées.
- Mentorat : développement de programmes de coaching et de mentorat pour les jeunes filles.

07 Femme, Paix et Sécurité

Associer les femmes aux processus de maintien de la paix et de gestion des conflits.

- Plan National II : adoption et mise en œuvre du Plan d'Actions National II (PAN II) sur «Femmes, Paix et Sécurité» 2023-2027.
- Gouvernance : mise en place d'organes de suivi pour évaluer le niveau d'exécution du programme.
- Rayonnement : soutien à la participation des points focaux ivoiriens aux rencontres internationales sur ces thématiques.

Budget Global : 116 870 366 600 de Francs CFA sur trois ans.

Structure du Budget Triennal (2024-2026)

La projection budgétaire se divise en deux grandes masses de financement :

- Programmes 1 à 6 : 109 229 366 600 de Francs CFA sur les trois années avec l'appui des partenaires techniques.
- Programme 7 (Paix et Sécurité) : 7 641 000 000 de Francs CFA financé essentiellement par les partenaires au développement.

Évolution du budget du Ministère

- 2021 : 21,3 milliards de FCFA
- 2022 : 20,5 milliards de FCFA
- 2023 : 23,4 milliards de FCFA
- 2024 : 29,6 milliards de FCFA
- 2025 : 29,4 milliards de FCFA
- 2026 : 31,2 milliards de FCFA

Retour sur l'année 2025

La 48ème Journée Internationale des Droits de la Femme



Trente ans après la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing, la Côte d'Ivoire a fait de cet anniversaire un moment de mobilisation et de projection. La 48ème Journée Internationale des Droits de la Femme a été placée sous le thème :

« Droits de la Femme en Côte d'Ivoire, 30 ans après Beijing : réalisations et stratégies pour l'avenir ».

Le lancement officiel est intervenu le 16 janvier 2025 à Abidjan, sous la conduite de la ministre Nassénéba Touré, en présence de la Présidente du Sénat, Kandia Camara. Cette cérémonie a permis de dresser un bilan des avancées enregistrées en matière d'autonomisation économique, d'évolution du cadre juridique et d'accès accru des femmes à l'éducation et à de nouveaux secteurs d'activité,

tout en soulignant les défis persistants.

La célébration nationale s'est tenue le 8 mars 2025 à Dimbokro, en présence de la Première Dame Dominique Ouattara, du Premier ministre Robert Beugré Mambé et de plusieurs personnalités nationales et internationales. Plus de 10 000 femmes venues de toutes les régions ont pris part à cette mobilisation, marquée notamment par le défilé symbolique de 468 femmes représentant la diversité des métiers et des territoires.

Cette édition a également été l'occasion d'annonces concrètes, avec une nouvelle dotation de 400 millions de FCFA du FAFCI en faveur des femmes du N'Zi, portant les financements cumulés dans la région à plus de 2,2 milliards de FCFA, ainsi que des dons en vivres et

équipements d'une valeur de 512 millions de FCFA.

Depuis sa création en 2012, le FAFCI, dont la dotation a été portée à 12 milliards de FCFA en 2019, a permis d'accompagner plus de 420 000 femmes à travers le pays, contribuant à renforcer leur autonomie économique et leur participation au développement local.

En marge des cérémonies, l'inauguration du Village JIF a permis de valoriser les initiatives féminines et de renforcer la sensibilisation aux droits des femmes. Cette 48ème édition a ainsi confirmé la volonté des autorités de consolider les acquis, d'intensifier la lutte contre les violences basées sur le genre et d'élargir l'accès des femmes à la formation, aux technologies et aux opportunités économiques.

L'édition 2025 de la SENAPE

Convaincue que l'avenir d'un pays se construit dès les premières années de la vie, la Côte d'Ivoire a organisé du 7 au 12 avril 2025 la 4^{ème} édition de la Semaine Nationale de la Petite Enfance (SENAPE), sous l'impulsion du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant.

Placée sous le thème « Promouvoir les services de garde d'enfants pour un développement harmonieux de la petite enfance et l'autonomisation de la femme », cette édition a mis en lumière un enjeu majeur de développement. Sur plus de 3,6 millions d'enfants en âge préscolaire, seules 21 000 places structurées sont aujourd'hui disponibles, soit moins de 5 % des besoins couverts.

Au-delà de la question éducative, la problématique est aussi économique et sociale. Les femmes représentent plus de 40 % de la population active, mais l'absence de solutions de garde accessibles constitue un frein réel à leur insertion et à leur progression professionnelle.

Placée sous le haut patronage du Premier ministre Robert Beugré Mambé et avec l'appui de plusieurs partenaires internationaux, la SENAPE 2025 a mobilisé experts, décideurs et communautés autour de panels de haut niveau, d'activités de sensibilisation et d'événements populaires, notamment à Adjamé, Abobo et Koumassi.

Les échanges ont insisté sur la nécessité d'accroître les investissements dans le préscolaire, de former du personnel qualifié et d'étendre les structures d'accueil sur l'ensemble du territoire, y compris dans les zones rurales.

Au-delà de la semaine de mobilisation, cette initiative s'inscrit dans la mise en œuvre du Plan Stratégique National pour le développement de la petite enfance à l'horizon 2030, traduisant une vision claire : investir dans l'enfant aujourd'hui, c'est renforcer le capital humain et les perspectives de développement du pays demain.



Une réponse structurée en faveur des enfants rendus vulnérables par le VIH/Sida

Au-delà de la réponse sanitaire apportée à la lutte contre le VIH/Sida, la Côte d'Ivoire a progressivement mis en place une réponse sociale structurée pour protéger les enfants fragilisés par les conséquences de la maladie. À travers le Programme national de prise en charge des orphelins et autres enfants rendus vulnérables (PN-OEV), le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant déploie une action continue visant à prévenir les ruptures sociales, éducatives et familiales.

Destiné aux enfants et jeunes de 0 à 24 ans, ainsi qu'à leurs familles, ce programme constitue aujourd'hui un levier majeur de la politique nationale de protection de l'enfance. Depuis sa mise en œuvre, plus de 400 000 enfants vulnérables ont bénéficié d'un accompagnement.

La prise en charge repose sur une approche intégrée combinant maintien dans le parcours scolaire, accès aux soins, suivi psychosocial, soutien nutritionnel et appui aux familles d'accueil ou aux ménages fragilisés. Cette dynamique a permis à de nombreux enfants d'éviter la déscolarisation, de bénéficier d'un suivi sanitaire renforcé ou d'être orientés vers l'apprentissage et l'insertion.

Depuis 2022, le ministère a renforcé cette stratégie par des appuis financiers ciblés, des bourses et des soutiens aux activités génératrices de revenus, afin de réduire durablement les facteurs de vulnérabilité des ménages et de favoriser l'autonomisation des jeunes bénéficiaires.

Dans un contexte marqué par des progrès significatifs dans la lutte contre le VIH, l'action du PN-OEV illustre la volonté de l'État d'aller au-delà du traitement médical pour intégrer pleinement la protection sociale, l'accompagnement familial et la prévention des ruptures de parcours. Cette approche confirme l'engagement durable des pouvoirs publics à maintenir l'État au plus près des situations de fragilité et à sécuriser l'avenir des enfants concernés.

L'ouverture de la Maison des Femmes d'Adiaké



Le 10 avril 2025, la Maison des Femmes d'Adiaké a été inaugurée dans le quartier Atadjè, marquant une avancée majeure dans la lutte contre les violences basées sur le genre en Côte d'Ivoire. Réalisé par la Fondation Children of Africa, présidée par la Première Dame Dominique Ouattara, ce centre constitue un espace complet de prise en charge et de reconstruction pour les femmes victimes de violences.

Implanté sur deux hectares en bordure de lagune, le site dispose de 100 lits pour les femmes et de 12 places pour les enfants accompagnants. Il intègre sous un même toit des services médico-juridiques, un centre de formation professionnelle, une bibliothèque, des espaces multimédias et des installations sportives, traduisant une approche globale allant de la mise en sécurité à la réinsertion sociale et économique. Cette infrastructure, rendue possible grâce à la mise à disposition du terrain par le député-maire Hien Sié, illustre la mobilisation conjointe des acteurs publics, locaux et partenaires au développement face à une problématique qui touche toutes les couches sociales.

À l'occasion de l'inauguration, une dotation supplémentaire de 200 millions de FCFA du FAFCI a été annoncée pour la région d'Adiaké, portant le cumul des financements à 3,8 milliards de FCFA.



Des dons en vivres et produits de première nécessité, d'une valeur de 170 millions de FCFA, ont également été remis aux populations.

Saluant une initiative appelée à faire école dans la sous-région, les partenaires internationaux ont souligné l'importance d'investir dans des dispositifs intégrés de prise en charge. À travers ce centre, la Côte d'Ivoire renforce ainsi son dispositif de protection des femmes et confirme sa volonté d'agir concrètement pour prévenir les violences et favoriser l'autonomisation durable des victimes.

Adoption de la Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre 2024–2030

Adoptée en Conseil des ministres le 21 mai 2025, la Politique Nationale sur l'Égalité, l'Équité et le Genre (PNEEG) 2024–2030 consacre l'intégration du genre comme principe transversal de gouvernance et de développement en Côte d'Ivoire. Elle vise à garantir une participation équitable des femmes et des hommes à la vie économique, sociale et politique du pays.

Axes stratégiques d'intervention

1. Genre, gouvernance, leadership et droits humains

- Renforcer la présence des femmes et des jeunes dans les instances de décision publiques et privées.
- Éliminer les dispositions discriminatoires et améliorer l'application effective des droits.
- Promouvoir un environnement institutionnel inclusif et protecteur pour les groupes vulnérables.

2. Genre, économie, finances publiques et autonomisation

- Généraliser la budgétisation sensible au genre dans les politiques publiques.
- Faciliter l'accès des femmes et des jeunes au financement, aux ressources productives et aux marchés.
- Développer l'accès aux technologies et produire des statistiques sexospécifiques pour orienter les décisions.

3. Genre, services sociaux de base et protection sociale

- Améliorer l'accès et la réussite scolaire des filles, ainsi que les programmes d'alphabétisation.
- Renforcer la santé reproductive, la nutrition et la prévention des maladies.
- Accroître l'accès équitable à l'eau, à l'énergie et aux dispositifs de protection contre les violences.

4. Genre, environnement et changement climatique

- Intégrer la dimension genre dans les politiques de gestion durable des ressources naturelles.
- Soutenir la résilience des communautés face aux effets du changement climatique.
- Promouvoir la synergie entre politiques climatiques et équité sociale.

5. Genre et transformation des normes sociales

- Sensibiliser les populations à l'égalité et encourager la masculinité positive.
- Promouvoir le partage équitable des responsabilités familiales et communautaires.
- Renforcer l'éducation civique et citoyenne sensible au genre.

6. Genre, renforcement des capacités et mécanismes institutionnels

- Former les administrations, collectivités et organisations de la société civile.
- Consolider le cadre juridique et institutionnel de promotion du genre.
- Mobiliser les médias et les acteurs sociaux pour accompagner le changement.

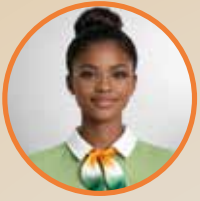
Dotée d'un budget estimé à 3,07 milliards de FCFA, financé à 30% par l'État et à 70% par les partenaires techniques et financiers, la PNEEG sera pilotée par un Conseil National de Promotion du Genre placé sous la présidence du Chef de l'État.

Ce que cela signifie concrètement pour les citoyens

- Pour une entrepreneure ou une agricultrice : un accès facilité au crédit, à la formation et aux marchés pour développer des activités génératrices de revenus.
- Pour une élève ou une étudiante : davantage de mesures pour favoriser le maintien à l'école et l'orientation vers des filières porteuses.
- Pour les familles : un meilleur accès aux services sociaux essentiels, notamment en santé reproductive, protection sociale et infrastructures de base.
- Pour les agents publics et salariés : des politiques de gestion plus équitables favorisant l'accès des femmes aux postes de responsabilité.
- Pour les hommes et les jeunes : une sensibilisation accrue au partage des responsabilités familiales et communautaires.

Le document intégral de la politique ainsi que les informations relatives aux actions du ministère sont consultables sur le site officiel : www.femme-famille-enfant.gouv.ci.

À travers la PNEEG, la Côte d'Ivoire réaffirme que l'égalité de genre constitue un levier stratégique de transformation économique, sociale et institutionnelle.



EMY 101, le chatbot officiel du Gouvernement de Côte d'Ivoire



Besoin d'une information administrative ou gouvernementale ?
Obtenez des **réponses rapides** et fiables sur WhatsApp ou Messenger

- ✔ INFOS OFFICIELLES
- ✔ AIDE AUX DÉMARCHES
- ✔ ALERTES ET SIGNALEMENTS
- ✔ CONTACTS UTILES

POUR COMMENCER :

Enregistrez le **+225 07 10 90 90 13**,
envoyez **EMY**, puis laissez-vous guider.

Lancement de la phase pilote du Programme DICEFA



Issu des préoccupations exprimées lors des Assises Nationales des Femmes de Côte d'Ivoire (ANAFI) en 2024, le Programme de Développement des Initiatives et des Capacités Économiques des Femmes pour leur Autonomisation (DICEFA) marque une nouvelle étape dans la politique d'inclusion économique des femmes.

Lancé le 19 septembre 2025 au Complexe sportif d'Abobo par le Premier ministre Robert Beugré Mambé, en présence de la Présidente du Sénat Kandia Camara et de la ministre Nassénéba Touré, ce programme s'inscrit dans une vision claire : faire des femmes un moteur structurant du développement national.

Aligné sur les Objectifs de Développement Durable, notamment l'ODD 2 relatif à la sécurité alimentaire et l'ODD 5 sur l'égalité de genre, le DICEFA complète les dispositifs existants tels que le FAFI, le programme SWEDD ou les Maisons Digitales.

Une ambition chiffrée sur cinq ans

Doté d'un budget global de 28,56 milliards de FCFA pour la période 2025–2030, le programme prévoit notamment :

- la création de 200 entreprises féminines
- l'accompagnement de 10 500 coopératives en zones rurales et péri-urbaines
- la construction et l'équipement de 20 centres modernes de transformation agroalimentaire
- l'impact direct ou indirect sur 105 000 ménages, soit environ 525 000 bénéficiaires
- un chiffre d'affaires collectif annuel estimé à 50 milliards de FCFA pour les bénéficiaires.

Dès la phase pilote, près de 2 milliards de FCFA ont été mobilisés, dont 1,547 milliard en matériels et intrants agricoles et 337 millions de FCFA en appuis financiers directs.

Des axes opérationnels pour transformer l'économie locale

Le DICEFA repose sur quatre leviers principaux :

- Renforcement des compétences économiques à travers des formations adaptées aux réalités territoriales.
- Accès au financement et à la sécurisation foncière pour soutenir l'investissement productif.
- Intégration des femmes dans les chaînes de valeur agricoles et agro-industrielles.
- Déploiement de solutions technologiques et digitales pour moderniser la production, la transformation et la commercialisation.

Une phase pilote avant généralisation

Le programme est expérimenté dans onze régions, dont Abidjan, San Pedro, Poro, Gbêkê, Tonkpi ou encore Gontougo, afin d'évaluer les impacts, ajuster les dispositifs et préparer un déploiement progressif à l'échelle nationale.

À travers le DICEFA, la Côte d'Ivoire confirme sa volonté de passer d'appuis ponctuels à une stratégie structurée d'autonomisation économique, plaçant durablement les femmes au cœur de la transformation sociale et productive du pays.

Zéro enfant en situation de rue !

La lutte contre le phénomène des enfants en situation de rue constitue l'un des combats sociaux majeurs portés par le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant. Depuis 2022, avec la mise en œuvre du Programme de Protection des Enfants et Adolescents Vulnérables (PPEAV) et l'adoption d'un plan d'urgence de 1,2 milliard de FCFA en 2023, l'État a structuré une réponse complète fondée sur la prévention, le retrait des enfants, la prise en charge et la réinsertion.

Cinq centres d'accueil ont été ouverts à Yopougon, Cocody, Port-Bouët, Marcory et Abobo, afin d'assurer un accompagnement immédiat et pluridisciplinaire des mineurs retirés de la rue.

En avril 2025, une opération menée à la Riviera 2, Cap Nord et Bingerville a permis de retirer 74 enfants âgés de 0 à 10 ans, dont 44 nourrissons et jeunes enfants, tandis que 35 adultes ont été interpellés pour déterminer leur responsabilité.

Du 3 au 7 novembre 2025, une autre opération simultanée dans plusieurs communes d'Abidjan a conduit au retrait de 108 enfants, révélant une dimension transfrontalière du phénomène.

À l'approche des fêtes, une maraude spéciale baptisée « Fête sans enfants dans la rue », lancée dans la nuit du 20 décembre 2025, a permis de retirer 102 mineurs âgés de 7 à 16 ans.

Au-delà des opérations ponctuelles, l'action publique repose sur une prise en charge durable incluant réunification familiale, formation professionnelle ou placement en familles d'accueil, rendue possible notamment par le décret de février 2023 encadrant ce dispositif.

Depuis 2020, plus de 531 maraudes ont été menées dans 15 localités, permettant d'identifier plus de 21 000 enfants, de réunifier près de 940 d'entre eux avec leurs familles et d'accompagner plusieurs centaines vers l'insertion socio-professionnelle.

Zoom sur la lutte contre les violences basées sur le genre

En Côte d'Ivoire, la lutte contre les violences basées sur le genre demeure un enjeu majeur de l'action sociale. Derrière les statistiques, ce sont des parcours de vie fragilisés et des vulnérabilités souvent silencieuses qui appellent une réponse publique structurée et durable.

En 2025, 1 448 cas ont été enregistrés contre 1 365 en 2024, soit une progression de 6,08%. Cette évolution traduit notamment une libération progressive de la parole, un recours accru aux dispositifs de signalement et une vigilance institutionnelle renforcée autour de la prise en charge des victimes.

Face à cette réalité, le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant maintient la lutte contre les violences faites aux femmes parmi ses priorités. L'action publique s'appuie sur un dispositif articulé autour de la prévention, de l'écoute, de l'orientation et de la coordination avec les structures sociales, sanitaires, judiciaires et sécuritaires.

Sous l'impulsion de la ministre Nassénéba Touré, les actions de proximité ont été intensifiées, avec des campagnes de sensibilisation plus visibles et une implication accrue des communautés dans la détection précoce des situations de violence. Les 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes constituent notamment un temps fort de mobilisation collective.

Cette dynamique s'inscrit dans un renforcement progressif des capacités de prise en charge. En 2024, plus de 9 600 victimes avaient déjà bénéficié d'un accompagnement psychosocial, social ou juridique à travers les dispositifs soutenus par le ministère.

Au-delà des réponses d'urgence, l'ambition demeure de faire de la protection des femmes un enjeu permanent de politique publique, en améliorant l'accès à l'information, en consolidant les mécanismes existants et en renforçant la proximité de l'État avec les victimes.

La lutte contre les violences basées sur le genre s'impose ainsi comme un engagement de long terme, indispensable à la cohésion sociale et au développement durable.



2026 : 49ème Journée Internationale des Droits de la Femme

Placée sous le thème national « Justice pour toutes : agir pour les femmes et les filles de Côte d'Ivoire », la 49ème Journée Internationale des Droits de la Femme a donné à l'édition 2026 une orientation résolument tournée vers l'effectivité des droits et l'accélération des réponses face aux inégalités persistantes.

Organisée à Abobo sous l'impulsion du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant et sous le haut patronage de la Première Dame Dominique Ouattara, la célébration officielle a réuni plusieurs autorités institutionnelles, dont le Premier ministre Robert Beugré Mambé et la Présidente du Sénat Kandia Camara, traduisant un engagement national partagé en faveur de la promotion des droits des femmes.

En amont, l'ouverture du Village JIF a permis de rapprocher les dispositifs publics des populations à travers des consultations juridiques, des actions de sensibilisation sanitaire, des ateliers de renforcement de capacités et des orientations économiques. Cette approche a illustré la volonté de faire de

la commémoration un moment utile, axé sur l'information, l'accompagnement et l'autonomisation. L'édition 2026 a également mis en lumière la continuité des réformes engagées ces dernières années, notamment le renforcement du cadre juridique de protection contre les violences basées sur le genre, l'interdiction du mariage des mineures et le développement de mécanismes de prise en charge multisectorielle associant services sociaux, acteurs judiciaires et structures sanitaires.

Le choix d'Abobo, commune dynamique et représentative des défis urbains contemporains, a renforcé le message central de cette édition : rapprocher l'action publique des réalités vécues par les femmes, tout en valorisant les initiatives locales de leadership et d'autonomisation.

Par son contenu et les engagements réaffirmés, la JIF 2026 s'est ainsi imposée comme un moment de consolidation des politiques publiques en faveur des femmes, avec une ambition claire : rendre les droits plus visibles, plus accessibles et durablement appliqués sur l'ensemble du territoire.



Réformes et dispositifs à retenir

Un quota légal pour faire progresser la représentation politique des femmes

La loi n° 2019-870 du 14 octobre 2019, relative à la représentativité des femmes aux assemblées élues, a fixé un quota de 30 % sur les listes présentées par les partis et groupements politiques. Remise en avant à l'occasion de la JIF 2026, cette réforme traduit la volonté de faire de la participation des femmes à la décision publique un levier durable de transformation institutionnelle.

Une réforme du mariage qui consolide la protection juridique des femmes

La loi n° 2019-570 du 26 juin 2019 relative au mariage a été citée parmi les avancées juridiques majeures en faveur des femmes. Elle fixe notamment à 18 ans révolus l'âge minimum du mariage pour l'homme comme pour la femme, renforçant ainsi la protection contre les unions précoces.

Une protection renforcée pour les victimes de violences domestiques et sexuelles

La loi n° 2021-894 du 21 décembre 2021 relative aux mesures de protection des victimes de violences domestiques, de viol et de violences sexuelles autres que domestiques constitue l'un des textes les plus structurants mis en avant dans l'écosystème de la JIF 2026. Elle prévoit notamment la possibilité de solliciter une ordonnance de protection par simple requête, y compris en urgence, pour mieux sécuriser les victimes.

Des plateformes multisectorielles pour rapprocher la réponse publique des victimes

Au-delà des textes, l'État a installé des plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG, qui réunissent autour d'une même réponse les services sociaux, les acteurs judiciaires, les professionnels de santé, les forces de sécurité, ainsi que des leaders communautaires et religieux. Ces plateformes visent à rendre la prise en charge plus coordonnée, plus lisible et plus accessible.

Des outils opérationnels déjà déployés sur le terrain

La réponse institutionnelle s'appuie aussi sur des instruments concrets déjà mentionnés dans les communications gouvernementales : 95 plateformes multisectorielles de lutte contre les VBG, 33 bureaux d'accueil genre ouverts dans les commissariats et brigades de gendarmerie, ainsi que le numéro vert 1308 dédié au signalement et à l'orientation des victimes.

Une JIF 2026 conçue comme un espace d'accès aux droits, pas seulement de commémoration

Le Village JIF, organisé à Abobo en prélude à la cérémonie officielle, a été pensé comme un prolongement concret de cette politique publique. Il a proposé des consultations juridiques gratuites, des séances de dépistage et de sensibilisation en santé, une journée scientifique, juridique et de plaidoyer, des forums interactifs, ainsi que des ateliers de capacités et d'éducation financière, notamment à travers le Women Power Lab.

Une ligne politique claire : faire appliquer les droits déjà acquis

Le message central porté par la ministre Nassénéba Touré pendant cette 49ème édition a consisté à déplacer le débat du seul registre de l'annonce vers celui de l'effectivité : faire en sorte que les droits reconnus, les réformes adoptées et les mécanismes créés produisent des effets réels dans la vie quotidienne des femmes et des filles, en particulier les plus vulnérables.

LES DIRECTIONS RÉGIONALES

L'ANCRAGE TERRITORIAL DU MINISTÈRE



www.famille.gouv.ci



+225 27 20 217 702



Cité administrative - Plateau
Tour E 16ème étage

LES CENTRES ET FOYERS D'ACCUEIL

LES CENTRES D'ACCUEIL ET D'HÉBERGEMENT D'URGENCE

- Les pouponnières
- Les orphelinats
- Le Centre d'Accueil pour Enfant de Soubré
- Le Centre d'Accueil pour Enfant de Ferkessedougou
- Les Villages SOS
- Le Centre PAVVIOS
- Le Centre Emmanuel de Dabou

LES CENTRES SOCIO-ÉDUCATIFS (CSE)

LES CENTRES DE PROTECTION DE LA PETITE ENFANCE (CPPE)

LES CENTRES D'ANIMATION COMMUNAUTAIRE POUR L'ENFANT (CACE)

LES CENTRES SOCIAUX (CS)

LE CENTRE DE FORMATION POLYVALENT DE KANIASSO / ODIENNÉ

LES CRÈCHES, LES GARDERIES D'ENFANTS

LES INSTITUTIONS DE FORMATION ET D'ÉDUCATION DE LA FEMME (IFEFF)

LES CENTRES SOCIO-ÉDUCATIFS

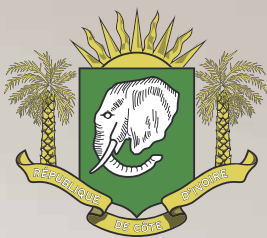
LES CENTRES D'ÉDUCATION SPÉCIALISÉE (CES)



SCANNEZ-MOI
POUR TÉLÉCHARGER
LA BROCHURE



www.bilan.gouv.ci



LE GOUVERNEMENT À VOTRE ÉCOUTE



"Allô Gouvernement"

Disponible 7J/7

- ▶ VÉRIFIER UNE INFORMATION
- ▶ FAIRE UNE SUGGESTION
- ▶ S'INFORMER SUR LES SERVICES PUBLICS
- ▶ SIGNALER UN INCIDENT

APPELS GRATUITS
SUR TOUS RÉSEAUX



EN FRANÇAIS, ANGLAIS ET LANGUES NATIONALES



RESTEZ INFORMÉS AVEC LE GOUVERNEMENT !

L'information officielle arrive désormais directement sur WhatsApp.

Abonnez-vous à la **chaîne WhatsApp officielle du gouvernement** et recevez en temps réel :



- ✓ Les annonces officielles
- ✓ Les actualités gouvernementales
- ✓ Les informations utiles pour les citoyens (Alertes météo, Bon à savoir...)



<https://bit.ly/ChaineWhatsAppGouvCI>